

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE TERSSAC N°22-2024**

Nombre de Conseillers	L'an deux mille vingt quatre et le trois juin les membres du Conseil Municipal de la commune de Terssac se sont réunis dans la salle du Conseil, sur convocation qui leur a été adressée conformément aux articles L.121-10 et L.122-5 du Code des Communes et sous la présidence de M. Yves CHAPRON, Maire.
en exercice : 15 présents : 13 votants : 15	ÉTAIENT PRÉSENTS ou REPRÉSENTÉS : Yves CHAPRON, Nathalie LACASSAGNE (pouvoir à Yves CHAPRON), Bernard CALMETTES , Pierre SOULIE (pouvoir à Claudine MONTELS), Pascale SAUREL ,
<u>Date convocation</u> 23/05/2024	Jean-Claude ARNAUD, Martine JUND, Sébastien MARTINEZ, Jacqueline COURNEDE, Joël MANAS, Anne-Marie ROQUES, Philippe
<u>Date d'affichage</u> 23/05/2024	CHABBAL, Marie-Hélène FRANCOIS, Pierre ALBINET, Claudine MONTELS
Secrétaire de séance : Pascale SAUREL	

OBJET : SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

La commission des relations avec les associations s'est réunie en vue d'attribuer le montant d'une subvention de fonctionnement à celles présentant un intérêt local.

Il est proposé de délibérer sur ces montants pour les associations ayant déposée un dossier de demande de subvention complet, concernant l'exercice budgétaire 2024.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL, DÉCIDE:

➤ **D'ADOPTER** l'attribution de subventions aux associations du village selon la liste proposée.

Subventions de fonctionnement et de projets votées à l'unanimité :

- Wa-Jutsu Club ----- 600 euros
- Génération Mouvement ----- 1600 euros
- Les amis de la Bibliothèque ----- 1300 euros
- Terssac à dos Rando ----- 600 euros
- Terssac Pétaclub ----- 500 euros
- Terssac Events----- 2400 euros

- > Que les crédits nécessaires au règlement de ces dépenses seront prélevés sur le budget en cours.

La Secrétaire,

Pascale SAUREL



Le Maire,

Yves CHAPRON

